

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 24 MAI 2017

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2016

Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 28 représentants 28 voix
 Nombre de membres en exercice : 27 représentants 27 voix
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 23 représentants 23 voix

N° : 004/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte à Brignoles.
 Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.
 Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT – M LATZ – E AUDIBERT – C LANFRANCHI – F PERO – AM LAMIA – A MONTIER – JP MORIN – M GROS – JC FELIX – J PAUL – M BŒUF – C PALUSSIÈRE – C BOUYGUES – A GUIOL

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

G BESNARD – A CHARRIER – B de BOISGELIN – JM MATHIEU – I CHRISTIAN – R AMBROSIO – C PLOUVIER – L MEAUME

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture le : 09 JUIN 2017

Et publication ou notification

le : 21 JUIN 2017

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal de Brignoles est soumis en séance, conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que ce document comptable correspond en tous points au compte administratif 2016

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte de gestion
- d'approuver le compte de gestion 2016 du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte établi par Monsieur le Receveur Municipal,

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source